



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Minitel

Question écrite n° 36149

Texte de la question

M Jacques Godfrain demande a nouveau a M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace ou et quand les parlementaires pourront acceder aux decisions emises par le comite consultatif du kiosque telematique ? Ne serait-il pas possible d'instituer aupres du secretariat de cette instance les moyens de consulter ces decisions, tant pour l'information des parlementaires que pour celle des professionnels interesses ?

Texte de la réponse

Reponse. - Ainsi qu'il est repondu par ailleurs a la question ecrite no 36-141 de l'honorable parlementaire, le probleme de la publicite des avis du comite consultatif doit etre prochainement soumis a l'examen de la commission de la telematique. Le ministere des postes, des telecommunications et de l'espace est, pour ce qui le concerne, favorable a cette publicite, sous reserve bien entendu de respecter les dispositions legislatives en matiere d'informations nominatives.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36149

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace

Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 1990, page 5397